

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D322023

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
17/05/2023

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. MONTERRAT Franck –
M. ALBENQUE Christophe – Mme PONCET Florence – M RIGAUD Denis –
M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme DEGRANGE Valérie
– Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
M. RETY Jean-Pierre, Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à M. CHEVRET
Pascal, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,
Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe

Absent : M. DEVEYLE Alain

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : TRAVAUX DE VOIRIE**

Dans le cadre du marché à bon de commandes, Monsieur le Maire présentera un devis pour les travaux de voirie et d'aménagement, Rue du Tourion. Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel,

Désignation	Montant HT
Montant des travaux	100 318.35 €
Conseil Départemental (Amende de Police) (30% de 10 000 € à 100 000 € puis 15 %)	30 047.75 €
Fonds propres	70 270.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20230525-D322023-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2023

- SOLLICITE une aide au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de l'Ain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 30 mai 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX